

Stamboul. J'entends que ces États auront pleine indépendance. Constitution, régime intérieur, directions intellectuelles et économiques : ils sont libres. C'est la part du principe des nationalités.

Est-ce tout ? Je n'en crois rien. Quelques-uns semblent penser que tout est dit et que le principe des nationalités suffit à reconstruire le monde : il ne se suffit pas à lui-même, si j'ose parler comme les philosophes. Certains se représentent la planète comme divisée en compartiments nationaux. Le problème politique est de faire rentrer chacun dans son compartiment, après quoi toutes les querelles s'éteignent et le règne commence de l'inaltérable félicité que nos pères chrétiens n'attendaient que du Paraclet.

Je crains, pour ma part, d'être contraint de conclure — de quelques indices et de plusieurs observations — qu'au moins en Orient les peuples enfermés dans leurs limites nationales ne tarderont pas à se dévorer. Je n'aurai pas la témérité supplémentaire d'entreprendre en cette conclusion une critique de l'idée de nationalité : mais pour lui faire sa part, qui est la première parmi les notions politiques, il faut retenir quelques éléments de cette analyse.

Loin qu'il soit d'application mondiale, le principe des nationalités est à peu près inconnu des cinq sixièmes du globe. Un canton jadis mexicain et trop heureux d'être maintenant rattaché aux États-Unis, quelques territoires contestés entre le Pérou, le Chili, et peut-être la Bolivie, c'est à peu près tout ce que le continent américain nous offre de querelles de nationalités. Non qu'il n'y ait pas de questions nationales dans les États d'Amérique,